



CH-3003 Berne, SG-DFF, He

Destinataires:

Aux gouvernements cantonaux

Berne, le 19 septembre 2008

---

**Révision de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers);  
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil fédéral a l'intention de réviser la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération (LPers). Le 19 septembre 2008, il a chargé le DFF de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne ainsi que les milieux économiques et les autres cercles intéressés au sujet du projet de révision.

Vous avez la possibilité de nous faire parvenir votre avis sur le projet **jusqu'au 5 janvier 2009, date à laquelle est fixé le délai de consultation.**

La présente révision de la LPers entraîne assouplissement des rapports de travail et un rapprochement avec le code des obligations, ce qui permet à la Confédération de réagir plus rapidement, en tant qu'employeur, à l'évolution des conditions-cadres. Il en résulte non seulement un accroissement de l'autonomie décisionnelle et de la marge de manœuvre de l'employeur, mais également une plus grande liberté d'action pour les employés. La Confédération disposera ainsi à l'avenir d'un droit du travail moderne et compétitif.

La révision de la LPers comprend les éléments suivants:

- poursuite de l'harmonisation entre la LPers et le CO;
- réglementation plus souple sur la dissolution des rapports de travail;
- simplification de la procédure de recours;
- création de la base légale concernant le congé parental;



- création de la base légale concernant le système d'information du personnel ainsi que les dossiers de candidature et les dossiers du personnel électroniques;
- réglementation plus souple pour le financement de la prévoyance professionnelle;
- clarification des dispositions d'exécution de la LPers.

La présente révision de la loi sur le personnel de la Confédération exige en outre de modifier les lois suivantes: la loi sur le Tribunal fédéral (LTF), la loi sur la protection des données (LPD) et la procédure pénale militaire (PPM).

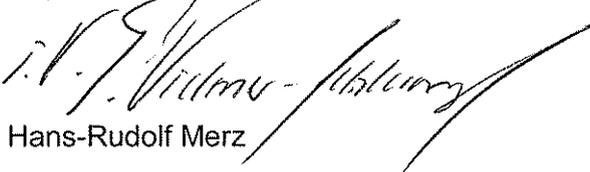
Vous trouverez ci-joint le projet de révision et le rapport explicatif. Vous pouvez commander des exemplaires supplémentaires à l'adresse Internet <http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Les avis peuvent être adressés à:

Office fédéral du personnel  
Eigerstrasse 71  
3003 Berne

En vous remerciant d'ores et déjà de votre intérêt, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations les meilleures.

Département fédéral des finances DFF



Hans-Rudolf Merz

Annexes:

- Projet destiné à la consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des destinataires de la procédure de consultation (f, d, i)